

Image not found or type unknown



Logement impropre à l'utilisation

Par **AGP cori**, le 27/01/2023 à 23:32

[quote]
Bonsoir

Jaimerais vous faire part d'une situation qui risque de perdurer dans avec la Regie pour mon logement qui a une gros fissure, trou dans le plafond du placard dans la chambre; J'ai envoyé un mail le l'un 16/01/23 22h29 pour leur expliquer le problème; j'ai eu une réponse dès le mardi matin 17/01 que ça allait être pris en charge en envoyant un plaquiste pour boucher le trou et un électricien pour changer les radiateurs energivores en électricité; À ce jour le 27/01 ça traîne, la regie me répond par mail et m'écrit qu'il ne gère pas le planning du plaquiste et que c'est moi à le contacter; et que je devrais chauffer la chambre (à cause de ce problème, je me suis retrouvée avec 2 fact exorbitantes en nov et déc jan, près de 300e et l'autre de 400e que je ne pourrai pas payer ce mois-ci).

Je ne se sais quoi faire;

[/quote]

Par **Cousinnestor**, le 28/01/2023 à 06:59

Hello !

AGPCori contactez l'ADIL de votre secteur pour vous conseiller au mieux (gratuit).

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

A+

Par **Visiteur**, le 28/01/2023 à 09:22

Bonjour,

Vous devez signaler le problème par courrier recommandé à votre bailleur. Un mail ne suffit apparemment pas.

Si ce trou occasionne des infiltrations d'air extérieur ou même de pluie, votre logement n'est plus décent. Vous devez l'écrire dans votre lettre.

Lire cette page :

[quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042>

[/quote]

Par **Pierrepauljean**, le **28/01/2023** à **09:40**

bonjour

vous pouvez aussi contacter les services d'hygiène de la mairie